

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Séance du 27 mai 2014

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 4 juin 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014

qui ont pris part à la
délibération **33**

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35*

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. ASTIER

*Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général
des Services*

OBJET

1

**PROLONGATION
MARCHÉS
DE RESTAURATION**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN (à compter du rapport n° 4), MOUSSA,
BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU,
LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN
(pouvoir à M. RODRIGUEZ jusqu'au rapport n° 11), FUSARI,
NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD,
ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE (à compter du
rapport n° 10), CRUZ, GUERRY, CAMINALE (pouvoir à
M. GUERRY jusqu'au rapport n°6), VALENTINO, COSSON,
PIOT, COATIVY, TULOUP*

*Membres excusés : MM. BARRELLON (pouvoir à M. GILLET),
ALLÈS (pouvoir à M. ASTIER)*

Mme MOUSSA, Adjointe au Maire, rappelle que par suite d'une consultation lancée suivant la procédure de l'article 30 du Code des marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché de restauration (restauration scolaire et des accueils de loisirs) à la société SOGERES, sise immeuble Le Prestige, 110 avenue Jean Jaurès 69 007 LYON. Cette décision a été entérinée par délibération du 1^{er} juillet 2010, autorisant le Maire à en formaliser les modalités avec le prestataire retenu.

Ce marché a été attribué pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Ces marchés ont été régulièrement reconduits, précision faite que le marché de restauration scolaire a fait l'objet d'un premier avenant approuvé par délibération du conseil municipal réuni le 20 décembre 2012, qui a modifié le montant maximum du marché pour le porter à 460 000 € T.T.C., afin de prendre en compte notamment l'augmentation du nombre annuel des repas du fait de la fréquentation accrue de la cantine.

Les marchés en cours, arrivent à échéance le 6 août 2014.

Afin d'assurer la continuité du service pour la rentrée de septembre 2014 et permettre aux services concernés de préparer la nouvelle consultation, il vous est proposé de prolonger la durée des marchés en cours pour une durée supplémentaire d'un an.

L'estimation du montant des marchés-ville sur la durée de 5 ans (4+1) calculée comme suit :
Lot 1 (430 000 € x 4 = 1 720 000 € + Lot 2 : 14 000 € x 4 = 56 000 €), passe donc, au vu de la dépense réelle du lot 1 (430 000 € TTC) de 1 776 000€ à 2 220 000€, soit une évolution de 25 %.

S'agissant d'un avenant modificatif d'une procédure adaptée mais soumise au formalisme de l'appel d'offres et conformément aux dispositions de la loi du 8 février 1995 modifiée, le projet a été soumis à l'avis préalable de la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable lors de la séance du 20 mai 2014.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n°2 formalisant la prolongation, pour une durée d'un an, des marchés SOGERES de fourniture de repas :

- lot 1 : restauration scolaire (ville)

- lot 2 : restauration – centre de loisirs « Les kangourous » (ville)

- précision faite que les lots 3 et 4 passés par le C.C.A.S. seront soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'établissement communal,

- autoriser Madame le Maire à signer ces avenants avec la société SOGERES, titulaire des marchés.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'avenant n°2 tel que décrit ci-dessus,

- AUTORISE Madame le Maire à signer ces avenants avec la société SOGERES, titulaire des marchés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI